

## L'agriculture au Canada

11.1

### Tendances et points saillants

11.1.1

Statistique Canada a estimé le revenu agricole net au Canada en 1977 à \$3.3 milliards, soit une baisse de 11% par rapport à 1976. Les recettes en espèces ont été évaluées à \$10.1 milliards, et les frais d'exploitation et d'amortissement à \$7.8 milliards. On prévoyait que le revenu agricole net perdrait encore 6% en 1978.

En 1977, le ministre de l'Agriculture et un comité formé de ministres du Cabinet ayant autorité sur des domaines connexes à l'alimentation ont tenu une série de réunions avec des associations nationales qui s'intéressent à l'alimentation, des administrations provinciales et des individus en vue de mettre au point une stratégie nationale concernant l'alimentation.

Plusieurs nouveaux programmes ont été institués. On a annoncé de nouvelles subventions destinées à accroître les possibilités d'entreposage des aliments pour animaux dans les régions où les réserves sont insuffisantes. Des subventions ont été accordées à des entreprises commerciales d'entreposage des grains et à des agriculteurs qui augmentaient les possibilités d'entreposage des aliments pour animaux à la ferme. L'administration fédérale a prévu plus de \$42 millions pour ces programmes.

Afin de favoriser la commercialisation des produits agricoles, l'administration fédérale a mis en œuvre la Loi sur le paiement anticipé des récoltes. Plusieurs groupes ont profité du programme, entre autres l'Office de commercialisation des producteurs de graines de soya de l'Ontario, la BC Tree Fruits Ltd., la Scotia Gold Co-op Ltd. de Kentville (N.-É.), la Quinte Fruit Growers Ltd. de Trenton (Ont.) et la Fédération des producteurs de pommes du Québec. Aux termes de cette loi, l'administration fédérale garantit les prêts consentis aux organisations de producteurs dont les membres ont besoin de paiements anticipés pour des récoltes à entreposer, et paie les intérêts sur ces prêts.

L'Office de stabilisation des prix agricoles a versé des paiements de soutien en 1977 relativement au bétail de boucherie, au maïs, aux tomates de serre, aux concombres de serre, aux poires d'été, aux cerises de la Colombie-Britannique, aux abricots, aux prunes à pruneaux et aux pommes de terre de table hâtives. Des paiements de soutien pour la récolte des betteraves sucrières de 1976 et la production de génisses de boucherie de 1977 devraient être effectués en 1978. Aux termes de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, les paiements de soutien relatifs à certains produits assurent un revenu égal au moins à 90% de la valeur marchande moyenne des cinq dernières années, indexée sur les coûts de production.

L'Office des produits agricoles a accepté d'acheter le surplus de pêches à noyau non adhérent et de poires Keiffer de l'Ontario en 1977 pour garantir le traitement de l'abondante récolte de ces deux fruits. En 1977, grâce au Fonds d'implantation des nouvelles cultures, le ministère de l'Agriculture a appuyé 27 projets de recherche portant sur des domaines fort variés, depuis la production possible d'arachides dans le sud de l'Ontario jusqu'à la culture du sorgho dans le sud-est des Prairies et de certaines variétés allemandes de raisin dans la vallée de l'Okanagan. Dans le cadre du Programme d'aide financière à la construction d'entrepôts pour les fruits et légumes frais, le ministère a accordé \$1.4 million pour la construction ou l'amélioration d'entrepôts.

Trois provinces ont signé des modifications au Programme de développement des petites fermes en 1977. La Colombie-Britannique, la Saskatchewan et l'Île-du-Prince-Édouard ont accepté de renouveler l'entente en vertu de laquelle l'administration fédérale affecte auprès des ministères provinciaux de l'Agriculture des conseillers en gestion agricole qui s'intéressent particulièrement aux petites fermes familiales. On prévoyait que les dépenses au titre de ce programme en 1977-78 s'établiraient à plus de \$1 million en Saskatchewan et aux environs de \$200,000 en Colombie-Britannique, de même que dans l'Île-du-Prince-Édouard.